

LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE PAR LES RÉDUCTIONS TARIFAIRES

L'ALENA est sans effet sur l'élimination progressive des droits de douane prévue dans le cadre de l'ALE canado-américain, qui devraient disparaître presque intégralement d'ici le 1^{er} janvier 1998. Pour ce qui concerne le commerce entre le Canada et le Mexique, l'ALENA prévoit que les tarifs douaniers seront presque tous éliminés d'ici le 1^{er} janvier 2003.

De plus, l'ALENA permet d'accélérer l'élimination des droits de douane si les trois pays sont d'accord. Grâce à ce mécanisme, qui est mobilisé par les pressions du secteur privé et comprend des consultations publiques auxquelles peuvent participer les consommateurs et autres parties intéressées, l'élimination des droits est négociée avec l'appui du secteur d'activité concerné.

Les chiffres et les études préliminaires montrent dans quelle mesure les réductions tarifaires effectuées dans le cadre de l'ALE et de l'ALENA ont contribué à l'accélération des échanges commerciaux. Les exportations canadiennes vers les États-Unis ont connu une expansion plus rapide (à la

fois en valeur et en volume) dans certains des secteurs libéralisés par l'ALE et l'ALENA (machines industrielles, machines de bureau, matières textiles, papiers spéciaux et biens de consommation, par exemple) que dans les secteurs où les droits étaient déjà faibles ou inexistantes. La tendance est la même pour ce qui concerne les importations en provenance des États-Unis (notamment en ce qui concerne les vêtements, les aliments préparés et les boissons, les meubles, le matériel de transport et les produits ménagers).

En termes de valeur, les exportations canadiennes vers les États-Unis de produits libéralisés par l'ALE et l'ALENA ont connu, entre 1988 et 1995, une augmentation d'environ 140 %, contre 100 % pour le total des exportations. Les importations de produits libéralisés en provenance des États-Unis ont augmenté d'environ 100 %, tandis que les importations totales s'accroissaient de 75 %.